

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, à dix heures et dix-neuf minutes, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par son Président le 27 mai 2026, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 27 mai 2026, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Monsieur FRANCESCHI Serge, doyen d'âge.

En présence des membres suivants :

AGGOUNE Fatiha	FRANCESCHI Serge	NAZER Narguesse
ASLANGUL Charles	GRILLON Éric	NOWAK Mélanie
ARNAULT Elise	HANNI Vanessa	OZTORUN Denis
ARZANO Christophe	JAY Marie	OLIVE Thomas
AVEZ Pascal	LAUDET-HADDAD Julien	PANETTA Tonino
BELL-LOCH Pierre	LECOUFLE Françoise	PATOUX Sabine
CAPLAIN Henri	LECUYER Marc	SAPANO Cécile
COLSON Philippe	LEYDIER Anne-Gaëlle	SPIRO Guillaume
DUBUS Philippe	MARCHAL Alexis	TAUPIN Laurent
DUVAUDIER Michel	MARCHAND Michel	TIMERA Hawa
DOMPS Richard	MAUGER Christophe	ZIDELKHILE Sahra
	MERLINO Manuel	

Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :

Madame / Monsieur	Représentés par Madame/Monsieur
CHAZOTTES Jean-François	LECOUFLE Françoise
RIOT Baptiste	TAUPIN Laurent
SEGURA Pierre	DOMPS Richard
TMIMI Hocine	AGGOUNE Fatiha
VEDIE Arnaud	SAPANO Cécile

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance, Madame Vanessa HANNI a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ont également assisté à la séance :

- ✓ Madame Claire LE GALL, Directrice – SAF94
- ✓ Madame Audrey ZEBO, Responsable administrative et financière - SAF94
- ✓ Madame Karima HAMDANE, Assistante de Direction – SAF94
- ✓ Madame Magali CHAUVET – Cheffe de Projets DAIST-Département du Val-de-Marne
- ✓ Madame BOUHASSOUNE Fatiha – Directrice de Cabinet – Valenton
- ✓ Monsieur CARLIER Christophe- Suppléant de Fresnes

Objet : Délibération n° 2026-15 C – Election des membres du Bureau Syndical

Nombre de conseillers en exercice : 42	Blancs et nuls : 0
Présents à la séance : 34	Ont voté pour : 39
Représentés : 5	Ont voté contre : 0
Votants : 39	Abstention : 0
Déports : 0	

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE
DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE (SAF94)

DELIBERATION 2026- 15 C
DU COMITE SYNDICAL

Séance n° 3 du 2 juin 2026

Objet : Election des membres du Bureau Syndical

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 96-3890 du 31 octobre 1996 modifié portant création du Syndicat mixte d'action Foncière (SAF94) et agréant ses statuts,

Vu les statuts du syndicat modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2022-04564 du 16 décembre 2022, n° 2023-04419 du 13 décembre 2023 et n° 2026-00729 du 20 février 2026 et notamment les articles 7 et 8,

Vu le rapport n° 2026-15-16-17 et B-2026-09 présenté à l'appui de la présente délibération,

Vu les candidatures présentées pour représenter chaque collège au sein du Bureau Syndical et le procès-verbal d'élection établi,

Le comité syndical élit les membres suivants au Bureau du syndicat

Article 1 : Collège A

Madame, Monsieur Duvandier Michel....., candidate, a obtenu : 5/5 voix.

Madame, Monsieur AGGOUWE Fatima....., candidate, a obtenu : 5/5 voix.

Madame, Monsieur PATOUX Sabine....., candidat, a obtenu : 5/5 voix.

Madame, Monsieur ASLANGUL Charles....., candidat, a obtenu : 5/5 voix.

Mesdames / Messieurs Duvandier, AGGOUWE, Patoux, Aslangul..... ayant obtenu la majorité des voix sont élus pour représenter le collège A au sein du bureau du SAF 94.

Article 2 : Collège B

Madame, Monsieur LETDIER Anne Gaëlle....., candidat, a obtenu : 7/7 voix.

Mesdames ayant obtenu la majorité des voix, est élu pour représenter le collège B au sein du bureau du SAF 94.

Article 3 : Collège C

Madame, Monsieur LECCUPLÉ Fausgaïse....., candidat, a obtenu : 11/14 voix.

Madame, Monsieur LÉCOURT Le Française
voix, est élu pour représenter le collège C au sein du bureau du SAF 94.

Article 4 : Collège D

Madame, Monsieur SPANO Cécile, candidat, a obtenu : 12/12 voix.

Madame, Monsieur ayant obtenu la majorité des voix est élu pour représenter le collège D au sein du bureau du SAF 94.

Article 5 : Collège E

Madame, Monsieur SPINO Guillaume, candidat, a obtenu : 2/2 voix.

Madame, Monsieur ayant obtenu la majorité des voix est élu pour représenter le collège E au sein du bureau du SAF 94.

Le doyen d'âge, Président de la séance,

Pro / ...

